



**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

Réservé
au
Moniteur
belge



11021847

Jef PRICHAUX
Officier assumé

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

26 -01- 2011

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURNAI

N° d'entreprise : 0434.493.682

Dénomination

(en entier) : **Fédération Belge francophone des Fermes d'Animation**

(en abrégé) :

Forme juridique : ASBL

Siège : rue de la Vellerie 121, 7700 MOUSCRON

Objet de l'acte : Modification des membres

Lors de l'Assemblée Générale du 30 mars 2006, étaient sortant et ont été réélus au Conseil d'Administration:
Paule SCUTTENAIRE, Bernadette ABRAS, Claire BLEROT.

Lors de l'Assemblée Générale du 26 mars 2007, étaient sortant du Conseil d'Administration:
pascal COTEELS et Bernard HERLIN.

Ont été réélus au Conseil d'Administration: Pascal COTEELS et Bernard HERLIN.

A été élu au Conseil d'Administration: Christophe DUMONT.

Lors De l'Assemblée Générale du 12 février 2008, étaient démissionnaires du Conseil d'Administration:
Paule SCUTTENAIRE, Bernadette ABRAS, Claire BLEROT.

Ont été réélus au Conseil d'Administration: Bernadette ABRAS, Claire BLEROT.

A été élu au Conseil d'Administration: Patrick BULTEEL.

Lors du Conseil d'Administration du 4 juin 2008, ont été désignés:

Présidente: Bernadette ABRAS, Vice-Présidente: Christophe DUMONT, Secrétaire: Claire BLEROT,
Trésorier: Bernard HERLIN.

Lors de l'Assemblée Générale du 29 avril 2010, étaient sortant du Conseil d'Administration:

Christophe DUMONT, Bernard HERLIN, Pascal COTEELS, Bernadette ABRAS, Claire BLEROT et
Patrick BULTEEL.

Ont été réélus au Conseil d'Administration: Christophe DUMONT, Bernard HERLIN, Bernadette ABRAS,
Claire BLEROT et Patrick BULTEEL.

A été élu au Conseil d'Administration: Mulenga ROYEN.

Bernard HERLIN
Administrateur

Bernadette ABRAS
Administratrice

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/02/2011 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers